



# Enfance & Familles d'Adoption

Association reconnue d'utilité publique par le décret du 5 novembre 1984

## Association départementale des Alpes de Haute-Provence

2026

Association EFA04 - Chez l'UDAF, 39, boulevard Victor Hugo, BP75 04003 Digne-les-Bains Cedex

http://www.efa04.org

contact@efa04.org

Téléphone : 06 87 80 21 87

Nouvelle adhésion  Renouvellement

	ADHÉRENT(1)	ADHÉRENT(2)			
NOM	<i>si nécessaire, soulignez le nom qui devra figurer sur le certificat fiscal</i>				
PRÉNOM					
ADRESSE					
PROFESSION					
TÉLÉPHONE DOMICILE					
TÉLÉPHONE PORTABLE					
E-MAIL					
SITUATION MATRIMONIALE	<input type="checkbox"/> CONCUBINS/PACSÉS	<input type="checkbox"/> MARIÉS	<input type="checkbox"/> DIVORCÉ(E)	<input type="checkbox"/> CÉLIBATAIRE	<input type="checkbox"/> VEUVE(VE)
VOUS ADHÉREZ COMME :	<input type="checkbox"/> FAMILLE ADOPTIVE <input type="checkbox"/> ADOPTÉ(E) MAJEUR(E) <input type="checkbox"/> FAMILLE ÉLARGIE <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/> POSTULANT : AVEZ-VOUS VOTRE AGRÉMENT ? <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, DEPUIS QUAND ?				

PRÉNOM DE(S) ENFANT(S)	SEXE (M/F)	ANNÉE DE NAISSANCE	ENFANT BIOLOGIQUE, PUPILLE, AFA, OAA (LEQUEL) OU DÉMARCHE INDIVIDUELLE	PAYS DE NAISSANCE	ANNÉE D'ARRIVÉE	ADOPTION SIMPLE, PLÉNIÈRE KAFALA

J'accepte que les photographies prises lors de manifestations de l'association et sur lesquelles nous ou nos enfants figurons soient utilisées sur notre site d'EFA 04.

### Formule d'adhésion choisie :

- |  |      |               |
|--|------|---------------|
| <input type="checkbox"/> Cotisation 2026 statutaire.....   | 38   | €             |
| <input type="checkbox"/> Cotisation 2026 statutaire + don [1].....   | 38 + | €             |
| <input type="checkbox"/> Cotisation 2026 statutaire + abonnement à la revue <i>Accueil</i> [2].....                            | 38   | € + 20 € = 58 |
| <input type="checkbox"/> Cotisation 2026 statutaire + abonnement à la revue <i>Accueil</i> [2] + <a href="#">don</a> [1] ..... | 58 + | €             |

En cochant cette case vous acceptez qu'EFA mémorise vos données personnelles telles qu'indiquées ci-dessus [3].

[1] Les [dons](#) ouvrent droit à une réduction fiscale de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera délivré.

[2] En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel d'abonnement de 20 € à [la revue trimestrielle Accueil](#).

Mode de règlement :  En ligne  Par chèque [1]  Virement[2]

[1] Chèque à l'ordre de EFA 04

[2] IBAN :FR76-1027-8065-0500-0215-5780-258 - BIC : CMCIFR2A - TITULAIRE : Enfance et familles d'Adoption, chez UDAF 04 39, boulevard Victor Hugo, BP75 04003 Digne-les-Bains Cedex - DOMICILIATION: CCM Haute Provence, 24 Place du Général de Gaulle 04100 Digne les Bains

Ce bulletin est à retourner rempli, par mail ([contact@efa04.org](mailto:contact@efa04.org)) ou par courrier accompagné le cas échéant, de votre règlement à : Mme Laure CHAIGNON - 8 rue Maldonat - 04100 Digne les Bains.

Date et signature :

[3] Les informations personnelles recueillies par EFA sont uniquement destinées au fonctionnement de votre association. Elles sont conservées 10 ans après notre dernier contact, sauf durée modifiée, autorisée ou imposée par une obligation légale, réglementaire, ou exercice de votre droit de suppression. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des informations recueillies. EFA s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers vos données sans votre consentement explicite, sauf motif légitime (légal, fraude, exercice des droits de la défense...), exception faite de la fédération et ses associations départementales et interdépartementales, l'UDAF, l'UNAF et le routeur de la revue *Accueil*. Conformément à [la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978](#) modifiée, et au [règlement européen du 27 avril 2016 \(RGPD applicable le 25 mai 2018\)](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, ou limitation du traitement de vos données. Pour des motifs légitimes, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de celles-ci et, sous réserve d'un justificatif d'identité, exercer vos droits en contactant le président de votre association.

### Comment être actif dans le fonctionnement de l'association ?

- J'accepte d'être contacté par de futurs adoptants pour partager mon expérience.
- J'accepte d'être contacté par l'association pour apporter mon témoignage.
- Je peux aider l'association ponctuellement.

### Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.

Une fédération forte de plus de 5 000 familles est entendue au sein des instances traitant de l'adoption. Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des personnes adoptées et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.

### Que m'apporte l'adhésion à EFA ?

En adhérant à Enfance & Familles d'Adoption des Alpes de Haute-Provence vous rejoignez les familles adoptives du département qui participent à la vie de notre mouvement et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 5 000 familles et adoptés majeurs répartis en France au sein des [89 associations départementales et interdépartementales](#) affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

#### Vous recevez régulièrement :

- Les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement ;
- La [newsletter bimestrielle de la fédération](#) ;
- En vous abonnant, [la revue trimestrielle Accueil publiée par la fédération EFA](#), seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption. En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (remise de 50 % par rapport au prix public).

#### Vous avez accès :

- À la [ligne nationale d'écoute](#) destinée aux familles, postulants et adoptés majeurs ;
- À une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à [notre service ERF](#) ;
- Aux groupes d'échange, groupes de parole, cafés des parents, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- Selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger ;
- Lors de nos permanences : au prêt de livres, revues et vidéos sur l'adoption, disponibles à notre lieu d'accueil ;
- Vous bénéficiez de l'écoute et de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.
- Via l'accès Internet, nous avons développé pour vous :
  - Un site d'information privilégié ([www.efa04.org](http://www.efa04.org))
  - Une adresse contact : [contact@efa04.org](mailto:contact@efa04.org)

Notre association départementale étant membre de [l'Union départementale des associations familiales \(UDAF\)](#) des Alpes de Haute-Provence, vous êtes membre également de cette institution et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

### À quoi sert ma cotisation annuelle ?

Notre association reverse 24 € à la fédération EFA, ainsi qu'une cotisation à l'UDAF.

La fédération EFA est devenue en 70 ans l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, [ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#), [ministère de la Justice](#), des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption ([Mission de l'adoption internationale](#), [Agence française de l'adoption](#))). Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du [Conseil national pour l'accès aux origines personnelles](#), du [Conseil national de l'adoption](#) et du [GIP France Enfance Protégée](#). Elle vous informe et vous accompagne grâce à ses publications, une newsletter bimestrielle, son site ([www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)) et Zébulon, le blog d'ERF ([www.erf.adoptionefa.org](http://www.erf.adoptionefa.org)).

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles... Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, commission d'agrément) et administrations locales.